

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 12 décembre 2019

Question écrite urgente

Politique d'embauche des TPG : pourquoi les chômeurs genevois sont-ils écartés ?

Les TPG engagent généralement de 40 à 50 conducteurs par an pour remplacer les départs, nombre qui a été porté à 70 selon les déclarations de M^{me} Hornung-Soukup dans *Le Temps* en septembre 2018, à l'occasion d'une campagne de recrutement qui aurait dû être menée sur les réseaux sociaux et toucher au-delà du bassin genevois.

L'objectif de cette campagne avortée était, d'après les TPG, d'attirer davantage de candidats vers les postes à pourvoir, car l'établissement public ne trouverait pas suffisamment de chauffeurs formés parmi les personnes inscrites au chômage. C'est aussi l'occasion de préciser que malheureusement 70% des candidats échouent au cours de leur formation de conducteur de tram/bus.

Depuis 2014, un arrangement entre l'OCE et les TPG permettrait de fournir 60% des besoins en nouveaux chauffeurs, le reste provenant des candidatures spontanées. Pourtant, de nombreux chômeurs genevois déplorent le fait de voir leur excellent dossier écarté par les TPG avec la désespérante réponse standard « votre profil ne correspond pas au poste », ceci sans même avoir été auditionnés. Des chômeurs d'à peine 50 ans sont exclus de la formation dispensée par l'entreprise publique, bien que cumulant de nombreuses qualités (p. ex. pompier volontaire, officier, moniteur de tir...) et qu'en théorie l'entreprise engagerait jusqu'à l'âge de 54 ans. L'exclusion de candidats âgés d'à peine 50 ans semble en totale contradiction avec le label « 1+ pour tous », créé pour favoriser le retour en emploi de personnes discriminées sur le marché du travail, notamment à cause de leur âge.

Mes questions sont les suivantes :

- *Selon quels critères des chômeurs genevois sont-ils exclus de la formation dispensée par les TPG ?*
- *Pourquoi des candidats sérieux et compétents à la formation de conducteur ne sont-ils même pas auditionnés ?*
- *L'exclusion des chômeurs âgés est-elle compatible avec les objectifs et valeurs promus par le label « 1+ pour tous », auquel les TPG ont adhéré ? Pourquoi une telle discrimination liée à l'âge ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.